Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260122-DEL20260122001-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL- COMMUNE GUERN DU JEUDI 22 JANVIER 2026

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-six à vingt heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de treize, suite de la convocation faite le **15 janvier 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, GUILLEMOT Marianne, NEDELLEC Morgane, STERVINOU Sylvaine, LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, ROBIN-LE GALLO Evelyne, LE BOUEDEC Joseph, LERAY Gurvan, GERBEAU Philippe, Mr LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, LE BADEZET Cédrick et CHAMPOT Nicolas

Étaient absents excusés : M. LE BADEZET Yoann et Mme COMMEUREUC Adeline,
Monsieur LE BADEZET Yoann, donne pouvoir à Mme GUILLEMOT Marianne
Madame COMMEUREUC Adeline donne pouvoir à Monsieur GERBEAU Philippe

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 01 – 22 01 2026

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DES 3 PONTS

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation des 3 ponts (Niziau, Lann Blomen et Kerlen).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2334-32 et suivants ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;
Considérant le projet communal intitulé réhabilitation des 3 ponts ;
Considérant l'intérêt général que présente ce projet pour la commune et ses habitants ;
Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

Vu les délibérations

- N° 118 du 12/12/2024 validant l'assistance à maîtrise d'œuvre à la société Sembreiz pour un montant HT de 21 415.00€ soit 25 698.00€TTC.
- N° 12 du 20/02/2025 validant les relevés/plans à la société IMATEC pour un montant HT de 3 360.00€ soit 4 032.00€ TTC.
- N° 57 du 23/10/2025 validant la maîtrise d'œuvre à la société SCE pour un montant HT de 86 690.00€ soit 104 028.00€TTC.

Madame la Maire propose d'approuver le projet, le coût prévisionnel et de demander les subventions éligibles, tel que présenté dans le tableau de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260122-DEL20260122001-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET				
INTITULE DU PROJET :		REHABILITATION DE 3 PONTS NIZIAU, LANN BLOMEN et KERLEN		
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	
Assistance Maîtrise d'œuvre	21 415,00 €	AIDES PUBLIQUES	598 031,50 €	72,05%
SEMBREIZ (délibération 118 du 12 12 2024)	21 415,00 €	DETR	100 000,00 €	12,05%
Maîtrise d'œuvre	84 277,50 €	SOS PONTTS	498 031,50 €	60,00%
SCE (délibération 57 du 23 10 2025)	84 277,50 €	DEPARTEMENT - PST		
Plans	3 360,00 €	EAU et RIVIERES		
IMATEC (délibération 12 du 20/02/2025)	3 360,00 €			
Sous total 1 - Etudes	109 052,50 €			
PONT NIZIAU	286 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	232 021,00 €	27,95%
	286 000,00 €	FONDS PROPRES	232 021,00 €	27,95%
PONT LANN BLOMEN	185 000,00 €			
	185 000,00 €			
PONT KERLEN	250 000,00 €			
	250 000,00 €			
Sous total 2 - 3 Ponts	721 000,00 €			
TOTAL DES DEPENSES	830 052,50 €	TOTAL DES RECETTES	830 052,50 €	100,00%

La subvention DETR - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, est à demander sur le total des dépenses.

Le PNP - Programme National Ponts, est à demander sur chaque pont individuellement

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET PONT DE NIZIAU				
INTITULE DU PROJET :		REHABILITATION DE 3 PONTS PONT DE NIZIAU		
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	
Assistance Maîtrise d'œuvre	7 138,33 €	AIDES PUBLIQUES	226 743,83 €	70,34%
SEMBREIZ (délibération 118 du 12 12 2024)	7 138,33 €	DETR	33 333,33 €	10,34%
Maîtrise d'œuvre	28 092,50 €	SOS PONTTS	193 410,50 €	60,00%
SCE (délibération 57 du 23 10 2025)	28 092,50 €	DEPARTEMENT - PST		
SCE plus value études complémentaires		EAUX et RIVIERES		
Plans	1 120,00 €			
IMATEC (délibération 12 du 20/02/2025)	1 120,00 €			
Sous total 1 - Etudes	36 350,83 €			
PONT NIZIAU	286 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	95 607,00 €	29,66%
	286 000,00 €	FONDS PROPRES	95 607,00 €	29,66%
PONT LANN BLOMEN	- €			
	- €			
PONT NIZIAU				
Sous total 1 - Travaux	286 000,00 €			
TOTAL DES DEPENSES	322 350,83 €	TOTAL DES RECETTES	322 350,83 €	100,00%

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260122-DEL20260122001-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET PONT DE LANN BLOMEN				
INTITULE DU PROJET :		REHABILITATION DE 3 PONTS PONT DE LANN BLOMEN		
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	
Assistance Maîtrise d'œuvre	7 138,33 €	AIDES PUBLIQUES	166 143,83 €	75,06%
SEMBREIZ (délibération 118 du 12 12 2024)	7 138,33 €	DETR	33 333,33 €	15,06%
Maîtrise d'œuvre	28 092,50 €	SOS PONTTS	132 810,50 €	60,00%
SCE (délibération 57 du 23 10 2025)	28 092,50 €	DEPARTEMENT - PST		
SCE plus value études complémentaires		EAU et RIVIERES		
Plans	1 120,00 €			
IMATEC (délibération 12 du 20/02/2025)	1 120,00 €			
Sous total 1 - Etudes	36 350,83 €			
PONT NIZIAU	- €	AUTOFINANCEMENT	55 207,00 €	24,94%
	- €	FONDS PROPRES	55 207,00 €	24,94%
PONT LANN BLOMEN	185 000,00 €			
	185 000,00 €			
PONT NIZIAU				
Sous total 1 - Travaux	185 000,00 €			
TOTAL DES DEPENSES	221 350,83 €	TOTAL DES RECETTES	221 350,83 €	100,00%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET PONT DE KERLENN				
INTITULE DU PROJET :		REHABILITATION DE 3 PONTS PONT DE KERLEN		
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	
Assistance Maîtrise d'œuvre	7 138,33 €	AIDES PUBLIQUES	205 143,83 €	72%
SEMBREIZ (délibération 118 du 12 12 2024)	7 138,33 €	DETR	33 333,33 €	12%
Maîtrise d'œuvre	28 092,50 €	SOS PONTTS	171 810,50 €	60%
SCE (délibération 57 du 23 10 2025)	28 092,50 €	DEPARTEMENT - PST		
SCE plus value études complémentaires		EAU et RIVIERES		
Plans	1 120,00 €			
IMATEC (délibération 12 du 20/02/2025)	1 120,00 €			
Sous total 1 - Etudes	36 350,83 €			
PONT NIZIAU	- €	AUTOFINANCEMENT	81 207,00 €	28%
	- €	FONDS PROPRES	81 207,00 €	28%
PONT LANN BLOMEN	- €			
	- €			
PONT KERLENN	250 000,00 €			
	250 000,00 €			
Sous total 2 - Travaux	250 000,00 €			
TOTAL DES DEPENSES	286 350,83 €	TOTAL DES RECETTES	286 350,83 €	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation des 3 ponts.
- **AUTORISE** Madame la maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet. Et notamment l'Etat, le Département, SOS PONTS et de tout autre organisme susceptible de financer l'opération.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal, de réaliser l'opération conformément aux règles en vigueur et à financer la part restant à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Madame la maire à signer tout document relatif à ce dossier

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

MAIRIE DE GUERN
56-MORBIHAN